



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation des projets d'amendements gouvernementaux visant des baisses de dépenses supplémentaires à hauteur de 5 milliards d'euros

OCTOBRE 2024

Redresser les finances publiques pour garantir la souveraineté de la France

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 déposé à l'Assemblée nationale le 10 octobre 2024 vise à renouer dès l'an prochain avec une trajectoire de finances publiques soutenable.

Conformément à l'engagement du Premier ministre dans le cadre de sa déclaration de politique générale, le Gouvernement prévoit de redresser les comptes publics pour atteindre un niveau de déficit de 5 % du PIB en 2025.

Pour respecter cet objectif, le Gouvernement a annoncé un ajustement de 60 Md€ en 2025, dont 20 Md€ de réduction de dépense sur le périmètre des dépenses de l'État.

Par souci de sincérité budgétaire et afin de préserver les prérogatives budgétaires du Parlement, le Gouvernement a annoncé dès la présentation du PLF que l'effort de 15 Md€ déjà intégré au texte serait complété par des propositions d'économies supplémentaires par voie d'amendement en cours d'examen.

Ce document présente les modalités de répartition des économies supplémentaires de 5 Md€, qui seront traduites par des amendements au cours de l'examen du PLF à l'Assemblée nationale.

Réduire les dépenses publiques tout en continuant à renforcer le champ régalien

Le projet de loi de finances initial prévoit une dépense totale sous norme, comprise dans le périmètre des dépenses de l'État, de 490,4 Md€ en 2025, soit une réduction de dépense de 2,4 Md€ par rapport à la LFI 2024.

Le Gouvernement propose une contribution supplémentaire de 5,2 Md€ par voie d'amendements.

Comme le Premier ministre s'y est engagé, le Gouvernement continuera dans le cadre du PLF pour 2025 à augmenter les budgets de l'Intérieur, de la Justice et des Armées. Assurer la sécurité des Français et la réduction des délais de jugement est une priorité forte du Gouvernement.

Réduire les dépenses d'arrêt maladie dans la fonction publique

Les absences courtes pour raisons de santé dans la fonction publique sont plus élevées que dans le secteur privé et représentent 15 Md€ de rémunérations par an (rapport IGAS-IGF de juillet 2024). L'absentéisme pour raisons de santé dans les fonctions publiques est supérieur à celui du secteur privé (14,5 jours en moyenne dans la fonction publique contre 11,7 jours en moyenne dans le secteur privé).

Des baisses de dépenses d'arrêt maladie seront rendues possibles par deux mesures de lutte contre l'absentéisme et de meilleure maîtrise des arrêts maladie dans la fonction publique :

- Première mesure : faire passer le délai de carence de 1 jour à 3 jours.
- Deuxième mesure : limiter le remboursement des congés maladie à 90 % pour les arrêts de trois jours à trois mois, comme cela est déjà pratiqué dans le secteur privé.

Ces mesures, qui seront traduites par amendements en seconde partie au PLF, permettront de baisser les dépenses liées aux arrêts maladie et à l'absentéisme à hauteur de 1,25 Md€ sur la masse salariale de la fonction publique, dont près de 450M€ pour l'Etat.

Réaliser un effort transversal réparti à juste proportion des moyens des ministères, en préservant les ministères sous loi de programmation et les Outre-mer

La quasi-totalité des ministères contribueront en outre à l'effort budgétaire en 2025 avec une réduction des dépenses transversale de **2,6 Md€** grâce à l'annulation d'une partie des crédits positionnés sur la réserve de précaution. Les opérateurs des ministères seront également concernés par cet effort transversal.

Ces économies complémentaires par annulation d'une partie de la réserve ne concerneront pas les ministères couverts par une loi de programmation (Justice, Enseignement supérieur et recherche, Armées, Intérieur) ni le ministère des Outre-mer.

L'effort budgétaire est réparti entre les programmes budgétaires proportionnellement au montant de leur réserve théorique en 2025.

Faire des économies ciblées à hauteur d'environ 1Md€

Le Gouvernement porte une économie supplémentaire de 0,6 Md€ sur la mission « Aide publique au développement ». Avec cette économie supplémentaire sur l'APD, les crédits consacrés à cette politique demeurent néanmoins encore en hausse de 1,2 Md€ par rapport à leur niveau de 2017.

Le Gouvernement propose ensuite de rationaliser le nombre de dispositifs de soutien à la mobilité. Ainsi, l'enveloppe dédiée au soutien à la voiture électrique passe à 700M€ dans le budget. Ce montant sera complété par des aides au titre des certificats d'énergie pour préserver nos ambitions et continuer à accompagner les Français dans la transition écologique.

Des économies ciblées à hauteur de 55M€ sont également proposées sur le périmètre du ministère de la Culture, notamment grâce à un effort de maîtrise des dépenses de l'audiovisuel public, en particulier pour France Télévisions, et à une réforme du « Pass Culture ».

Des efforts spécifiques supplémentaires, au-delà des mesures transversales, seront également demandés aux agences et opérateurs afin de réduire leurs coûts de fonctionnement

Le Gouvernement s'attachera en 2025 à rationaliser le fonctionnement et les interventions des opérateurs de l'Etat.

Des prélèvements de trésorerie et baisse de taxe affectée à hauteur de **0,3 Md€** sont ainsi prévus pour les opérateurs disposant d'une trésorerie excédentaire. Ces mesures visent à ralentir les dépenses des opérateurs. Elles s'ajoutent aux mesures transversales qui concernent les ministères et leurs opérateurs. Des amendements spécifiques ont été déposés à cet effet par le Gouvernement pour l'examen de la première partie.

Le **tableau 1** présente les plafonds de crédits envisagés au périmètre des dépenses de l'État

Missions - Dépenses de l'État par mission, Crédits budgétaires, taxes affectées, budgets annexes et comptes spéciaux. Hors contributions au CAS Pensions, hors charges de la dette et hors Remboursements et dégrèvements	Exécution 2019 Format 2025 (CP)	LFI 2024 Format 2025 (CP)	LFI 2024 - décret d'annulation (DAnn) Format 2025 (CP)	PLF 2025 Format 2025 (CP)	Amendements		PLF 2025 - contribution supplémentaire (CP)	Evolution PLF 2025 - contribution supplémentaire / LFI 2024 - DAnn
					Mesures ciblées et transverses (CP HT2)	Effort additionnel sur les opérateurs		
Action extérieure de l'État	2 780	3 495	3 321	3 340	-	-	3 340	+19
Administration générale et territoriale de l'État	3 074	4 135	3 964	4 410	-	-	4 410	+446
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3 397	4 987	4 916	4 706	93	-	4 613	-303
Aide publique au développement	3 552	6 498	5 756	5 154	641	-	4 513	-1 243
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2 298	1 927	1 903	1 906	4	-	1 902	-1
Audiovisuel public	3 860	4 027	4 007	4 029	50	-	3 979	-28
Cohésion des territoires	22 803	24 578	23 841	24 815	267	-	24 548	+707
Conseil et contrôle de l'État	548	710	695	717	2	-	715	+20
Crédits non répartis	0	511	511	195	-	-	195	-316
Culture	2 756	3 719	3 514	3 733	84	-	3 649	+135
Défense	35 749	47 232	47 126	50 536	-	-	50 536	+3 410
Direction de l'action du Gouvernement	707	1 040	989	1 025	25	-	1 000	+11
Écologie, développement et mobilité durables	18 819	23 803	21 581	25 902	710	190	25 002	+3 422
Économie	3 135	5 206	4 902	4 742	90	70	4 581	-321
Engagements financiers de l'État	318	2 161	2 061	1 286	16	-	1 270	-791
Enseignement scolaire	52 461	64 361	63 669	64 493	92	-	64 401	+731
Gestion des finances publiques	7 385	8 294	8 059	8 249	75	-	8 174	+115
Immigration, asile et intégration	1 793	2 151	1 976	2 048	-	-	2 048	+72
Investir pour la France de 2030	1 059	7 702	7 702	5 800	190	-	5 610	-2 092
Justice	7 358	10 163	9 835	10 271	-	-	10 271	+436
Médias, livre et industries culturelles	688	804	804	792	16	-	775	-29
Outre-mer	1 969	2 743	2 665	2 492	-	-	2 492	-173
Plan de relance	0	1 414	1 414	169	-	-	169	-1 245
Pouvoirs publics	993	1 138	1 138	1 157	-	-	1 157	+19
Recherche et enseignement supérieur	27 559	31 842	30 938	31 492	126	-	31 366	+428
Régimes sociaux et de retraite	6 057	6 229	6 229	5 995	213	-	5 782	-447
Relations avec les collectivités territoriales	3 087	3 962	3 962	4 061	-	-	4 061	+99
Santé	1 223	2 741	2 671	1 648	158	-	1 490	-1 180
Sécurité	13 559	16 700	16 468	17 287	-	-	17 287	+819
Solidarité, insertion et égalité des chances	24 193	29 793	29 486	30 374	92	-	30 282	+796
Sport, jeunesse et vie associative	1 216	1 939	1 759	1 700	55	-	1 645	-114
Transformation et fonction publiques	217	1 067	973	791	20	-	771	-202
Travail et emploi	23 734	34 816	33 716	32 536	654	-	31 882	-1 833
Contrôle et exploitation aériens	1 449	1 959	1 939	2 036	14	-	2 022	+84
Publications officielles et information administrative	135	148	141	147	-	-	147	+6
Comptes spéciaux sous norme, prélèvements sur recettes (CT et UE) et retraitement du T3 CAS	114 364	128 876	128 856	130 404	-	-	130 404	+1 548
Mesures de baisse des dépenses d'arrêt maladie - Etat, yc. opérateurs					444			
Total budget général (en Md€)	394,3	492,9	483,5	490,4	4,1	0,3	486,0	+ 2,6
Total d'économies sur le budget général					4 392			
Mesures de baisse des dépenses d'arrêt maladie - Collectivités locales et administrations de sécurité sociale					812			
Total d'économies sur le budget général et FPH / FPT					5 204			

Le **tableau 2** présente les plafonds de crédits envisagés au périmètre ministériel

Ministères - Dépenses de l'État Crédits budgétaires, taxes affectées, budgets annexes et comptes spéciaux. Hors contributions au CAS Pensions, hors charges de la dette et hors Remboursements et dégrèvements	Exécution 2019 Format 2025 (CP)	LFI 2024 - décret d'annulation (DAnn) Format 2025 (CP)	PLF 2025 Format 2025 (CP)	Amendements		PLF 2025 - contribution supplémentaire (CP)	Evolution PLF 2025 - contribution supplémentaire / LFI 2024 - DAnn
				Mesures ciblées et transverses (HT2 CP)	Effort additionnel sur les opérateurs		
Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt	5 085	6 913	6 684	115	-	6 569	-344
Armées et anciens combattants	38 064	49 098	52 506	-	-	52 506	+3 408
Budget et comptes publics (hors CAS Pensions)	14 004	17 365	15 686	262	-	15 424	-1 941
Budget et comptes publics - CAS Pensions	57 269	66 287	67 234	-	-	67 234	+947
Culture	7 135	8 346	8 554	150	-	8 404	+58
Économie, finances et industrie	6 790	11 637	10 180	433	70	9 677	-1 960
Éducation nationale	51 207	62 177	63 011	77	-	62 934	+757
Enseignement supérieur et recherche	23 032	26 165	26 837	-	-	26 837	+672
Europe et affaires étrangères	5 351	6 789	6 628	433	-	6 195	-594
Fonction publique, Simplification et Transformation de l'Action publique	205	500	431	7	-	424	-77
Intérieur	18 745	22 774	24 108	-	-	24 108	+1 334
Justice	7 358	9 835	10 271	-	-	10 271	+436
Logement et rénovation urbaine	22 514	23 491	24 527	264	-	24 263	+773
Outre-mer	1 969	2 665	2 492	-	-	2 492	-173
Partenariat avec les collectivités territoriales et décentralisation	14 616	19 473	19 923	250	60	19 613	+141
Santé et accès aux soins	1 223	2 671	1 648	158	-	1 490	-1 180
Services du Premier ministre	2 605	9 625	7 851	224	-	7 627	-1 998
Solidarités, autonomie et égalité entre les femmes et les hommes	24 193	29 486	30 374	92	-	30 282	+796
Sport, jeunesse et vie associative	1 216	1 759	1 700	55	-	1 645	-114
Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques	14 344	12 022	16 070	514	130	15 426	+3 403
Travail et emploi	23 734	33 716	32 536	654	-	31 882	-1 833
Prélèvements sur recettes (CT et UE) et retraitement du T3 CAS	53 638	60 713	61 185	-	-	61 185	+472
Mesures de baisse des dépenses d'arrêt maladie - Etat, yc. opérateurs				444			
Total budget général (en Md€)	394,3	483,5	490,4	4,1	0,3	486,0	+ 2,5
Total d'économies sur le budget général				4 392			
Mesures de baisse des dépenses d'arrêt maladie - Collectivités locales et administrations de sécurité sociale				812			
Total d'économies sur le budget général et FPH / FPT				5 204			